

Conditions d'admission

- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise ou une collectivité spécialisée dans le domaine de l'élagage.
- Avoir 18 ans révolus et moins de 26 ans à la signature du contrat d'apprentissage.
- Etre titulaire d'un diplôme de niveau V en rapport avec le paysage ou le bûcheronnage ou justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein dans le domaine du paysage ou du bûcheronnage ou justifier de trois ans d'activité professionnelle à temps plein tous secteurs confondus.

Modalité d'inscription

- Prendre rendez-vous pour un entretien individuel de motivation.
- Se présenter au rendez-vous muni des copies des bulletins scolaires des deux dernières années, d'une lettre de motivation, d'un CV et d'une photo d'identité. Des tests écrits et des tests pratiques sont effectués pour évaluer les pré-requis et affiner le projet du candidat.

Charte H+

L'établissement est charté H+ depuis 2013 et met en place des actions pour favoriser l'accès en milieu ordinaire de formation des personnes en situation de handicap.

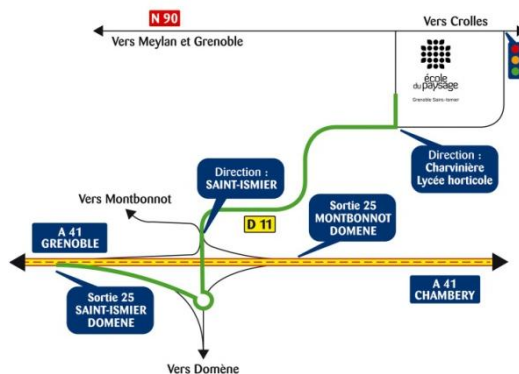
S'adresser à la Responsable de Vie de Centre pour plus d'informations.

Coût pédagogique

La formation par la voie de l'apprentissage est gratuite.

Contact

CFPPA - 1 Chemin de Charvinière
38332 Saint-Ismier
Tél 04 76 52 52 18
Courriel : cfppa.grenoble@educagri.fr
www.edp.educagri.fr



CFPPA

Centre de Formation Professionnelle
et de Promotion Agricole

Apprentissage

Certificat de Spécialisation – niveau V

Taille et soins des arbres



école
du paysage

Grenoble Saint-Ismier

Description des activités

Les activités demandées à un titulaire du Certificat de Spécialisation en Taille et Soins des Arbres sont :

- Repérer l'arbre sur lequel il doit intervenir, observer et apprécier son état et les contraintes d'intervention.
- Apprécier son mode d'intervention lié aux caractéristiques techniques du chantier.
- S'équiper en fonction des caractéristiques du chantier et en respectant les normes et réglementations de sécurité.
- Intervenir sur tout type d'arbre d'ornement, de toute dimension et en toute situation, en suivant les normes et règles de bonne exécution et de sécurité, en utilisant les techniques et matériels adaptés, et en prenant en compte les conditions de vie et d'environnement de l'arbre.
- Avoir un souci constant de surveillance lié à la sécurité du chantier.

Objectif

Spécialiser des ouvriers paysagistes en taille et soins des arbres par le biais de l'acquisition d'un diplôme.

Durée

600 heures sur 1 an au centre de formation.

Période en entreprise

30 semaines en entreprise (*durée susceptible de varier*). Les périodes en entreprise se font en alternance avec les périodes du centre de formation suivant un planning de formation annuel.

Référentiel

La formation est structurée en 4 Unités Capitalisables (UC) dans les domaines suivants :

- UC 1 : Etre capable de justifier les interventions à réaliser sur les arbres d'ornement
- UC 2 : Etre capable de participer à la préparation d'un chantier de taille et de soins aux arbres d'ornement
- UC 3 : Etre capable de maîtriser les techniques d'accès et de déplacement dans l'arbre dans le respect des règles de sécurité et dans le respect du végétal
- UC 4 : Etre capable d'exécuter dans les règles de l'art les opérations de taille et d'entretien des arbres d'ornement en respectant les règles de sécurité

Rémunération

Le contrat d'apprentissage permet de se former tout en étant rémunéré. La rémunération est progressive en fonction de l'âge et du déroulement de la formation. Des règles particulières de rémunération sont prévues en cas de formation complémentaire.

Pour plus de renseignements, prendre contact avec le chambre consulaire dont dépend l'employeur.